

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/07/2026 - 11169 - 2018 B 03878 - 791 018 047 - A.E.S

Désignation de l'entreprise		SASU AES		18 Rue des Oziers		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				95310 SAINT OUEEN L'AUMONT OISE			
SIRET		7 9 1 0 1 8 0 4 7 0 0 0 2 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122025		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	1 900	016	1 900		
	Immobilisations corporelles*	028	41 578	030	29 270	12 308	15 513
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	43 478	048	31 170	12 308	15 513
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	9 000	062	9 000	9 000
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	43 971	070	43 971	101 228	
		072	100	074	100	6 437	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	138 324	086	138 324	63 189	
	Total II	096	191 395	098	191 395	179 853	
	Total général (I + II)	110	234 874	112	31 170	203 703	195 366
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000		10 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	1 000		1 000		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	119 971		100 932		
	Résultat de l'exercice	136	17 959		19 038		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	148 930		130 971		
Provisions pour risques et charges	154	25 000		31 294			
Total II							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 661		5 413		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 17 850)	172	22 055		21 366		
	Comptes courants d'associés	173	4 058		6 321		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	29 774		33 101		
Total général (I + II + III)				180	203 703		195 366
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASUA.E.S		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	
				Exercice N-1 clos le 31122024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	305 394
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	51
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	305 444	298 032
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	(9 900)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	146 189
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	138 873
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 017	244	1 017
	Rémunérations du personnel *			250	1 247
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	44
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	3 204
	Dotations aux dépréciations			256	(6 294)
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	35
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	284 316
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	21 128	38 498
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	15 888
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	180
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	3 169
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	17 959	19 038
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
Régime des réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 169
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		
Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			
Investissements et souscriptions outre-mer		344			
Zone franche urbaine (44 octies A)		987			
Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)		138			
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		993			
Zone France Ruralités Revitalisation (FERR)		181			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	21 128	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	21 128	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012025	31122025	☒
Désignation de la société SASU A.E.S. SIRET 79101804700021		Adresse du siège social
Adresse du principal établissement 18 Rue des Oziers 95310 SAINT OUEN L'AUMONE		Ancienne adresse en cas de changement

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--	---

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 21 128 Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Autres dispositifs ☐
--	--	---	---

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

Base d'imposition	Chiffre d'affaires	Taux d'imposition
--	---	--

Base d'imposition	Taux d'imposition
--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé comptabilité expert

GMR Tél :

Date : 12-06-26 Lieu : SAINT OUEN

Qualité et nom du signataire :

Signature : Kami BIESIADECKI

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU A.ES**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires ~~abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025,~~ montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I <i>à</i> <i>ter</i> et <i>aquater</i>)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A.E.S										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	1 900	412		414		416	1 900												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	18 733	442		444		446	18 733												
	Installations générales agencements divers	450	10 174	452		454		456	10 174												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	12 671	472		474		476	12 671												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	43 478	492		494		496	43 478												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	1 900	502		504		506	1 900												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 095	532	1 739	534		536	11 834												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	9 685	542	228	544		546	9 913												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	6 285	562	1 237	564		566	7 523												
TOTAL		570	27 966	572	3 204	574		576	31 170												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.E.S

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	31 294	622	25 000	624	31 294	626	25 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	31 294	682	25 000	684	31 294	686	25 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres Immob. incorp.	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Montant de la TVA collectée			374 54 301
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 43 068
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691
Revenu brut social (si le montant est négatif)			692
Revenu brut social (si le montant est positif)			693

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASUA.ES			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
Durée en nombre de mois			12
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	305 394	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
TOTAL 1	106	305 394	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	51	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113		
Variation positive des stocks	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	51	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	176 251	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	87 418	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	35	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	263 705	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	41 740
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	41 740
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	305 394	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ☐ 0 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 79101804700021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU.A.S

ADRESSE (voie) 18 Rue des Oziers

CODE POSTAL 95310

VILLE SAINT OUEEN L'AUMONE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	200

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BIESIADECKI Prénom(s) KAMIL
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 200
Naissance : Date N° département Commune KOLBUSZOWA Pays POLOGNE
Adresse : N° 18 Voie Rue des OZIERs
Code postal 95310 Commune ST OUEEN L'AUMONE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SASU A E S

Société par actions simplifiées unipersonnelle

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 18 rue des Oziers 93510 SAINT OUEN L'AUMONE

Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le n° 791 018 047

Décision de l'associé unique le 4/06/2026

Le **4/06/2026**

A SAINT OUEN L'AUMONE

Le soussigné Kamil BIESIADECKI associé unique de la SASU A.E.S a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2025 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Il a pris les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 qui se traduisent par un bénéfice 17959 € (dix-sept mille neuf cent cinquante-neuf €).

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 17959 € de la manière suivante :

report à nouveau pour un montant

Fait en 2 originaux

À SAINT OUEN L'AUMONE

Le **4/06/2026**

